

# Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée professionnel des Métiers Sully - BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le dimanche 01 septembre 2024.

### Lycée professionnel des Métiers Sully - BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux - en apprentissage (45875)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel des Métiers Sully - BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux - en apprentissage (45875)	Jury par défaut	Tous les candidats			

## Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Les notes obtenues en classe de première et de terminale sont prises en compte lors de l'examen du dossier.	Les notes dans toutes les matières sont prises en compte.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	L'investissement de l'élève dans son parcours de formation est pris en compte.	Les appréciations et l'autonomie de l'élève sont prises en compte.	Important
Savoir-être	Le comportement, l'attitude face au travail et la régularité sont pris en compte.	Les appréciations des bulletins et de la fiche avenir sont prises en compte: Engagement, attitude, sérieux.	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Motivation exprimée par le candidat et adéquation du projet professionnel avec la formation.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

**Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?**

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

**Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :**

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

**Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?**

### **Série Générale**

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

### **Série STAV**

- Technologie (EDS)
- Territoires et technologie (EDS)

### **Série STD2A**

- Outils et langages numériques (EDS)
- Physique/Chimie (EDS)

## **Série STI2D**

- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systemes d'information et numerique (EDS)

## **Série STMG**

- Sciences de la gestion et numérique (EDS)

## Les modalités d'examen des vœux

### Les modalités d'examen des vœux

L'admission se fait exclusivement sur analyse des dossiers qui après validation nécessite la recherche d'un contrat d'apprentissage par le candidat. Ce dernier devra ensuite transmettre une promesse d'embauche pour saisie par l'établissement afin de finaliser l'inscription.

### Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

### Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les vœux doivent être cohérents avec le parcours du candidat et en adéquation avec les attendus de la formation. Les projets d'orientation et de formation doivent être clairement définis.

Les dossiers doivent être complets:

- **La lettre de motivation**
- **Les bulletins scolaires et les notes du baccalauréat**
  - Année de Première :
    - Les bulletins scolaires
    - Les notes obtenues pour le baccalauréat, notamment les épreuves anticipées de français et celles obtenues au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
  - Année de Terminale
    - Les bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres (ou 1er semestre)
- **La rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements.
- **La fiche Avenir** renseignée par le lycée pour chaque vœu formulé

**Signature :**

José-Luis SALDANHA,  
Chef d'établissement de l'établissement Lycée  
professionnel des Métiers Sully